

LES ÉVÉNEMENTS DE LA VIE JUIVE



**Attention les tarifs indiqués dans ce document sont valables à l'instant où le dossier est imprimé.
Ils peuvent être soumis à variation et modification, sans avis préalable.
Seuls les tarifs disponibles sur le site www.massorti-nice.com font foi et sont opposables
à l'association.**



Chers amis,

Notre communauté vit et fonctionne avec un Rabbin à plein temps et offre au large public un Espace communautaire actif toute l'année grâce à la générosité de ses membres. Nous assurons ainsi la pérennité du Judaïsme. Aussi, il est de coutume de régler une participation à l'occasion des différents temps forts qui rythment la vie juive : Brit-Mila, Nomination, Bar et Bat Mitzva, Conversion, Houpa (mariage), enterrement...

Les montants demandés sont indicatifs. Les situations délicates peuvent être étudiées de manière individuelle. Les versements peuvent également s'effectuer en plusieurs fois. Un reçu Cerfa vous sera remis et vous permettra d'obtenir une réduction fiscale de 66% du montant de votre don dans la limite du revenu imposable.

Nous restons à votre disposition pour toute précision et comptons sur votre générosité.

Cordial Chalom,

Les administrateurs de Maayane Or

**Attention les tarifs indiqués dans ce document sont valables à l'instant où le dossier est imprimé.
Ils peuvent être soumis à variation et modification, sans avis préalable.
Seuls les tarifs disponibles sur le site www.massorti-nice.com font foi et sont opposables
à l'association.**



BAR ET BAT MITZVA :

A l'âge de 12 ans pour la fille et de 13 ans pour le garçon intervient la cérémonie de la majorité religieuse, Bat Mitzvah (fille de la mitzvah) ou Bar Mitzvah (fils de la mitzvah). C'est l'âge auquel l'enfant devient responsable de ses actes religieux. A cette occasion, une cérémonie est organisée.

Le Bar ou Bat Mitzvah assure la direction des différentes prières durant l'office de semaine (Tfilin) puis du vendredi soir et du samedi matin, à l'occasion du Chabbat. Une lecture de la Paracha et éventuellement de la Haftara fait partie du rituel.

Tout cela nécessite une longue préparation qui est effectuée par le Rabbin. C'est pourquoi un enfant doit avoir suivi avec succès le cursus de Talmud Tora, cours hebdomadaires assurés à l'Espace et passé tous les examens. En cas d'impréparation la cérémonie est susceptible d'être remise à plus tard.

ADHERENT :

- Il faut être à jour de son adhésion familiale Annuelle à Maayane Or

- Il faut avoir réglé les Cours du Talmud Tora :

Le montant de la prestation est fixé à 700 € ** payables à l'année, au trimestre ou au mois.

Réduction pour 2 enfants ou plus (prendre contact avec un administrateur)

Il est d'usage d'offrir un kiddouch festif

NON ADHERENT :

- Il faut avoir réglé les Cours du Talmud Tora :

Le montant de la prestation est fixé à 1000 € ** payables à l'année, au trimestre ou au mois .

Réduction pour 2 enfants ou plus (prendre contact avec un administrateur)

DONS : CÉRÉMONIE :

Il est d'usage de faire un don à la Synagogue et d'offrir un kiddouch festif

HONORAIRES DU RABBIN

Pour les rendez-vous préparatoires, le suivi du dossier, la cérémonie et éventuellement le déplacement, il est d'usage de verser directement au rabbin une somme correspondant à 50% de la participation ci-dessus (Facture sur demande - cette somme ne peut faire l'objet d'un reçu CERFA)

1. Décoration Florale de la synagogue : nous consulter.

2. En cas de location du local un tarif préférentiel sera appliqué (prendre contact avec un administrateur).

POUR VOS PRESTATIONS PHOTO/VIDÉO MAAYANE OR VOUS RECOMMANDE :



AZUR PRODUCTION VIDÉO
MAURICE DRAY

-10% POUR LES FIDÈLES DE MAAYANE OR



TÉL : 06 11 60 88 91 / dray.maurice@free.fr / www.azurproductionvideo.com

** Les montants demandés ne le sont qu'à titre indicatif et toutes les situations peuvent être étudiées de manière individuelle en prenant contact avec les administrateurs. Les versements peuvent également s'effectuer en plusieurs fois ou par prélèvements mensuels. Un reçu Cerfa vous sera remis et vous permettra d'obtenir une réduction fiscale de 66% du montant de votre don dans la limite du revenu imposable.

Attention les tarifs indiqués dans ce document sont valables à l'instant où le dossier est imprimé. Ils peuvent être soumis à variation et modification, sans avis préalable. Seuls les tarifs disponibles sur le site www.massorti-nice.com font foi et sont opposables à l'association.

Communauté Juive Massorti, Affiliée à Massorti France
17, Avenue Shakespeare - 06000 Nice. www.massorti-nice.com
Tel : 04 93 88 25 20 – Tel Rabbin : 06 36 82 06 77 – Tel Président : 06 82 02 81 90
mail : contact@massorti-nice.com



BRIT MILA

Mila d'un enfant dont la mère est juive :

Une cérémonie est assurée quand il s'agit de la circoncision d'un garçon qui s'effectue à huit jours (sauf avis médical contraire). Les tarifs de don ci-dessous incluent la Chaise d'Elie (spécifique pour la circoncision). **Un Mohel (circonciseur) accompagne le Rabbin sa prestation n'est pas comprise.**

Conditions de la prestation du Rabbin

Tarif Adhérent : Montant de la Prestation (don à la synagogue, y compris si l'acte se déroule ailleurs) : 700 € **

Tarif non Adhérent : Montant de la Prestation (don à la synagogue, y compris si l'acte se déroule ailleurs) : 1000 €

**

Un supplément sera à définir si démarches à effectuer, si déplacement et transport selon lieu et demande.

La prestation du Mohel (choisi avec l'aide du Rabbin) sera à régler séparément de celle du Rabbin.

Mila en vue de conversion en cas de mariage mixte:

Frais de dossier, certificats et suivi.

Un supplément sera à définir si démarches à effectuer, si déplacement et transport selon lieu et demande.

Tarif Adhérent : Montant de la Prestation (don à la synagogue, y compris si l'acte se déroule ailleurs) : 700 € **

Tarif non Adhérent : Montant de la Prestation (don à la synagogue, y compris si l'acte se déroule ailleurs) : 1000 € **

NOMINATION :

Une cérémonie est assurée pour la nomination d'une petite fille.

Conditions de la prestation du Rabbin

Tarif Adhérent : Montant de la Prestation (don à la synagogue, y compris si l'acte se déroule ailleurs) : 350 € **

Tarif non Adhérent : Montant de la Prestation (don à la synagogue, y compris si l'acte se déroule ailleurs) : 500 € **

Cérémonie : Il est d'usage de faire un don à la Synagogue.

Location de l'Espace, décoration Florale de la synagogue ou autre prestation : nous consulter.

** Les montants demandés ne le sont qu'à titre indicatif et toutes les situations peuvent être étudiées de manière individuelle en prenant contact avec les administrateurs. Les versements peuvent également s'effectuer en plusieurs fois ou par prélèvements mensuels. Un reçu Cerfa vous sera remis et vous permettra d'obtenir une réduction fiscale de 66% du montant de votre don dans la limite du revenu imposable.

Attention les tarifs indiqués dans ce document sont valables à l'instant où le dossier est imprimé. Ils peuvent être soumis à variation et modification, sans avis préalable. Seuls les tarifs disponibles sur le site www.massorti-nice.com font foi et sont opposables à l'association.



LA HOUPA (LE MARIAGE)

C'est sans doute l'un des actes les plus solennels et des plus importants de la vie juive. La cérémonie qui s'effectue à la synagogue ou dans tout autre lieu de votre choix (salons, terrasses, jardins etc.) peut faire l'objet de diverses prestations complémentaires comme une décoration florale, un accompagnement musical et vocal que nous sommes à même de vous fournir. La présence du Rabbin pour les " 7 bénédictions des Kidouchim " peut s'accompagner de celle d'un Hazan.

Avant la cérémonie religieuse, le Rabbin vous informera grâce à des entretiens et à des cours. Conditions d'inscription et de Règlement: Mariage à la synagogue ou hors synagogue

ADHERENT : Montant de la Prestation : 1500 € **

NON ADHERENT : Montant de la Prestation : 1800 € **

Cérémonie : Il est d'usage de faire un don à la Synagogue.

MIKVÉ : Les Frais de Mikvé sont à votre charge, et ne sont pas compris dans les tarifs ci-dessus.

Merci de ne pas contacter les mikvaot sans en avoir d'abord discuter au préalable avec le rabbin .

Options :

Selon les prestations réclamées (décoration florale, chorale, accompagnement musical...), un administrateur vous informera du coût de celles-ci sur devis

Location Houpa : Disponible à la synagogue (compris dans location de l'Espace)

POUR EN SAVOIR PLUS TÉLÉCHARGEZ LE DOSSIER MARIAGE COMPLET SUR LE SITE.

** Les montants demandés ne le sont qu'à titre indicatif et toutes les situations peuvent être étudiées de manière individuelle en prenant contact avec les administrateurs. Les versements peuvent également s'effectuer en plusieurs fois ou par prélèvements mensuels. Un reçu Cerfa vous sera remis et vous permettra d'obtenir une réduction fiscale de 66% du montant de votre don dans la limite du revenu imposable.

Attention les tarifs indiqués dans ce document sont valables à l'instant où le dossier est imprimé. Ils peuvent être soumis à variation et modification, sans avis préalable. Seuls les tarifs disponibles sur le site www.massorti-nice.com font foi et sont opposables à l'association.



CONVERSION :

La conversion est la porte d'entrée vers le judaïsme. Sans l'encourager, les rabbins ont le devoir d'accueillir avec bienveillance les personnes désireuses de se convertir au judaïsme et de leur exposer les implications et aussi les difficultés d'une telle décision.

En fonction des situations que seul notre Rabbin est à même d'évaluer, un processus de conversion peut être entamé. Pour cela, les candidats doivent suivre des cours selon le programme établi par les Rabbins Massorti Français. Ce programme sera remis au candidat lors des entretiens avec le Rabbin.

Le Mouvement Massorti, en accord avec la tradition juive, n'est pas un mouvement prosélyte ou conciliant vis à vis de la conversion. Celle-ci est réalisée dans le plus pur respect de la Halakha (loi juive) et nécessite un temps incompressible afin que les candidats acquièrent le savoir nécessaire. Lorsque le processus arrive à son terme, le candidat passe devant un Beth Din (Tribunal rabbinique composé de trois rabbins) qui statue et accorde ou non la conversion.

CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE RÉGLEMENT :

1^{ère} étape : Après Rendez vous avec le Rabbin , fréquenter régulièrement la synagogue (offices, fêtes, repas etc...) et participer à la vie communautaire. Inscription aux cours.

2^{ème} étape: Engagement de la conversion, entretiens, suivi , conseil, soutien permanent. Ouvrir un dossier, suivre les cours régulièrement.

FRAIS DE DOSSIER :

Tous les cours, le soutien, le suivi du dossier plus les entretiens: 600 € par an **

(Payables à l'Année, au Trimestre ou au Mois), vous donnant droit à tous les avantages d'un membre (réductions sur les prestations de Maayane Or) sans avoir toutefois le droit de vote.

3^{ème} étape: Beth-Din : les frais du Beth Din sont à régler directement sur place au Beth Din

Défrayer le Rabbin en cas d'accompagnement (frais de transport plus déplacement)

Il est d'usage de faire un don à la Synagogue et d'offrir un kiddouch festif.

** Les montants demandés ne le sont qu'à titre indicatif et toutes les situations peuvent être étudiées de manière individuelle en prenant contact avec les administrateurs. Les versements peuvent également s'effectuer en plusieurs fois ou par prélèvements mensuels. Un reçu Cerfa vous sera remis et vous permettra d'obtenir une réduction fiscale de 66% du montant de votre don dans la limite du revenu imposable.

Attention les tarifs indiqués dans ce document sont valables à l'instant où le dossier est imprimé. Ils peuvent être soumis à variation et modification, sans avis préalable. Seuls les tarifs disponibles sur le site www.massorti-nice.com font foi et sont opposables à l'association.



LOCATION DE L'ESPACE

Location de tout l'Espace dont la grande salle de réception (fourniture des tables, chaises et si besoin service de table, nappage, réfrigérateurs, congélateurs...)

Adhérent : 500 € Non adhérent: 800 € (Tarifs forfaitaires)

Location de la petite salle sans repas

Adhérent : 150 € Non adhérent: 300 € (Tarifs forfaitaires)

Location de la petite salle en cas de repas

Adhérent : 200 € Non adhérent: 400 € (Tarifs forfaitaires)

IMPORTANT

Le Conseil d'administration de Maayane Or informe les familles qui ont la joie de célébrer un événement heureux dans nos locaux ou toute autre cérémonie que les frais d'intendance sont **TOTALEMENT** à leur charge.

FRAIS DE REMISE EN ÉTAT DES LOCAUX (ménages de l'ensemble de la synagogue : toilettes, salles de réception, cuisine, hall d'entrée, salle de prières...) : Prix forfaitaire : 100 €

LES TARIFS DOIVENT DANS TOUS LES CAS ÊTRE CONFIRMÉS PAR UN ADMINISTRATEURS

CACHEROUT : les traiteurs autorisés sont uniquement les traiteurs travaillant sous surveillance rabbinique.

Pour les mets préparés à la maison par la famille, ils doivent l'être suivant les règles de la cacherout, en accord avec le rabbin.

RESPECT DU CHABBAT : aucun transport de marchandises, de vaisselle ou d'ustensiles ne sera autorisé après l'heure d'entrée de chabbat le vendredi, ou avant l'heure de sortie du chabbat le samedi.

La communauté met à la disposition des familles une bouilloire de chabbat et des plaques chauffantes, leur utilisation doit se faire dans le plus grand respect des règles de chabbat.

MINUTERIE ÉCLAIRAGE ET CLIMATISATION : il appartient à la famille de signaler les horaires de début et de fin de leurs réceptions pour le confort de tous. Un administrateur ou tout au moins le rabbin doit être présent lors de la soirée.

** Les montants demandés ne le sont qu'à titre indicatif et toutes les situations peuvent être étudiées de manière individuelle en prenant contact avec les administrateurs. Les versements peuvent également s'effectuer en plusieurs fois ou par prélèvements mensuels. Un reçu Cerfa vous sera remis et vous permettra d'obtenir une réduction fiscale de 66% du montant de votre don dans la limite du revenu imposable.

Attention les tarifs indiqués dans ce document sont valables à l'instant où le dossier est imprimé. Ils peuvent être soumis à variation et modification, sans avis préalable. Seuls les tarifs disponibles sur le site www.massorti-nice.com font foi et sont opposables à l'association.



INHUMATION

Il est d'usage de faire un don à la Synagogue :

Montant du don à la synagogue pour les adhérents : à partir de 500 €

Montant du don à la synagogue pour les non-adhérents : à partir 750 €

Cela ne comprend pas les frais de toilettes mortuaires (à régler généralement au consistoire, en demandant l'aide du rabbin de Maayane Orà ni les frais relatifs à l'enterrement (pompes funèbres, caveau...).

HONORAIRES DU RABBIN

Pour les rendez-vous préparatoires, le suivi du dossier, la cérémonie et éventuellement le déplacement, il est d'usage de verser directement au rabbin une somme correspondant à 50% de la participation ci-dessus (Facture sur demande - cette somme ne peut faire l'objet d'un reçu CERFA)

TABLEAU DES LUMIÈRES ET DU SOUVENIR

Si vous souhaitez faire réaliser une plaque à installer sur le tableau des lumières de la synagogue, le montant est de 150€/an